

Les Analyses du Centre Jean Gol



Analyse :

Réinventer les mécanismes sociaux pour protéger les travailleurs autonomes de l'économie collaborative

Corentin de Salle

Décembre 2017

Avec le soutien de la



Administrateur délégué : Richard Miller

Directeur : Corentin de Salle

Directeur scientifique : Amaury De Saint Martin

En raison de l'irruption de l'économie collaborative, assiste-t-on aujourd'hui à un processus qui mènera à terme à la disparition du salariat ? L'économie collaborative est un phénomène de société qui, à bien des égards, modifie nos comportements. C'est aussi une mutation du monde du travail. L'économie des plateformes va, dit-on, progressivement remplacer les entreprises et « atomiser » le marché du travail.

Qu'en penser ? L'économie collaborative est une forme de modèle appelé à s'étendre. Contrairement à ce que pensent certains commentateurs qui ne voient en elle qu'un effet de mode, contrairement à tous ceux qui ne voient en elle qu'une énième bulle spéculative qui, par définition, finira par éclater, nous pensons que ce serait faire une lourde erreur de minimiser la portée de cette « *disruption* ». Les sommes capitalisées, loin d'être négligeables, augmentent chaque année.

Cela dit, l'économie collaborative ne supplantera probablement pas d'autres modèles économiques. Elle viendra diversifier l'économie. Pas la révolutionner.

Le salariat a été une réponse adéquate à la sortie de la civilisation agricole pour entrer dans la civilisation industrielle. La sécurité du salaire a permis d'échapper aux aléas de la vie et aux aléas de la commande du client. Le système d'Etat-Providence a été conçu à partir du salariat. Les forces du secteur privé ont d'ailleurs joué un rôle fondamental dans l'édification de l'Etat-Providence, il y a plus d'un siècle et demi.

Les choses ont changé. Allons-nous assister à la fin du salariat ? Non. Il y aura certes plus d'indépendants. L'irruption des plateformes numériques va coïncider avec un formidable essor du travail indépendant. Mais l'existence de travailleurs indépendants n'a évidemment, en soi, rien de bien nouveau dans notre système.

Par ailleurs, le système actuel est plus résilient qu'on ne le prétend parfois. Il y aura toujours du salariat car il y aura toujours des entreprises. Il y aura toujours des entreprises car, selon l'économiste britannique et Prix Nobel d'économie Ronald Coase (1910-2013), une entreprise, ce n'est rien d'autre qu'une structure qui permet de diminuer les coûts de transaction. C'est plus facile et économiquement plus rentable pour un grand nombre de gens de se regrouper dans une structure qui n'est rien d'autre qu'un faisceau de contrats constamment négociés et signés entre divers intervenants intérieurs et extérieurs à l'entreprise.

Par ailleurs, l'économie collaborative est devenue une force concurrentielle dans certains secteurs mais clairement pas dans d'autres. C'est dans le domaine de la consommation collaborative que cette pratique a le plus progressé. Pas dans le domaine de la production collaborative. Le mouvement « *Maker* » (FabLab, etc.) signifie-t-il la fin des usines traditionnelles ? Non. A l'heure actuelle, ce sont des petites structures basées surtout sur l'échange de savoirs, les expérimentations, les réparations, le compagnonnage. C'est quelque chose de nouveau qui émerge, une chose en pleine expansion : une communauté de bricoleurs, réparateurs, concepteurs, etc. Ces gens utilisent de plus en plus les imprimantes à 3 dimensions... Mais, aujourd'hui, ce n'est pas encore une alternative à l'industrie qui fonctionne surtout grâce aux économies d'échelle. D'ailleurs, le concept d'industrie 4.0, qui consistera, grâce aux nouvelles technologies, à produire des biens personnalisés (des chaussures, des lunettes, etc.) fabriqués en un délai record après la commande par le client en ligne, prouve que le modèle salarial de l'industrie a encore de beaux jours devant lui.

Notons aussi que le propre de l'écosystème économique libéral, c'est de s'adapter. Les acteurs traditionnels adoptent, eux aussi, les nouvelles technologies et les innovations organisationnelles. Les services de taxis bruxellois ont désormais une application comparable à Uber (eCab). Peugeot a présenté un service (My Peugeot) qui permet, depuis 2010, aux consommateurs de Peugeot de

consommer à la carte des services de mobilité allant du vélo électrique au véhicule utilitaire en passant par les scooters et les cabriolets.

Cela dit, il y aura plus d'indépendants à mesure que progressera l'économie collaborative. Il y aura aussi une coexistence d'une multitude de statuts, au sein d'une même personne durant une même journée : salarié, indépendant à titre complémentaire, entrepreneur occasionnel qui arrondit ses fins de mois avec sa voiture, une pièce libre de son appartement, sa cuisine, etc.

Nous aurons donc de plus en plus de « *travailleurs autonomes* ». Ce qu'il faut désormais inventer, ce sont de nouveaux systèmes pour, d'une part, protéger ces nouveaux travailleurs durant les périodes de non-travail et, d'autre part, les protéger contre une éventuelle dépendance économique vis-à-vis de ces plateformes qui les mettent en relation avec des clients.

Mais ces questions se sont posées dès l'origine pour le travail salarial : la protection sociale et la subordination. Ce sont les libéraux qui, les premiers, ont, comme Adam Smith et Frédéric Bastiat, jeté les bases intellectuelles de ces institutions sociales protectrices : les caisses de travailleurs, les premières mutuelles, etc. Ce sont des libéraux, comme Gustave de Molinari en Belgique, qui se sont battus pour rendre possible les libertés des syndicats via le droit d'association. Nous avons déjà dit tout ce que nous devons aux forces du secteur privé dans la création de ces institutions sociales.

Quelle assurance pour les nouveaux travailleurs du numérique ? Il nous faut aujourd'hui inventer la sécurité sociale de la nouvelle économie, celle des « *travailleurs autonomes* » mais néanmoins dépendants de ces nouvelles plateformes. Ce n'est pas à l'Etat de financer ces travailleurs autonomes. Il n'est pas souhaitable de créer, des « *intermittents de la nouvelle économie* ». Ce sont les plateformes numériques elles-mêmes qui devraient financer ce nouveau système assurantiel. On peut imaginer un nouveau statut. Nous avons toujours eu, d'un côté, le travail salarié classique, et, de l'autre, le statut de l'indépendant réglé par son contrat et le droit du travail. Mais, au milieu, on pourrait consacrer le statut des travailleurs autonomes des plateformes.

Nous aurons donc de plus en plus de « *travailleurs autonomes* ». Ce qu'il faut désormais inventer, ce sont de nouveaux systèmes pour, d'une part, protéger ces nouveaux travailleurs durant les périodes de non-travail et, d'autre part, les protéger contre une éventuelle dépendance économique vis-à-vis de ces plateformes qui les mettent en relation avec des clients. Il nous faut aujourd'hui inventer la sécurité sociale de la nouvelle économie, celle des « *travailleurs autonomes* » mais néanmoins dépendants de ces nouvelles plateformes. Ce n'est pas à l'Etat de financer ces travailleurs autonomes. Il n'est pas souhaitable de créer, des « *intermittents de la nouvelle économie* ».

Ce sont les plateformes numériques elles-mêmes qui devraient financer ce nouveau système assurantiel. On peut imaginer un nouveau statut. Nous avons toujours eu, d'un côté, le travail salarié classique, et, de l'autre, le statut de l'indépendant réglé par son contrat et le droit du travail. Mais, au milieu, on pourrait consacrer le statut des travailleurs autonomes des plateformes.

Il faudrait, pour ceux-là, une assurance qui les garantisse contre la précarité et qui serait financée par les plateformes numériques. Au-delà d'une certaine taille, les plateformes devraient pouvoir cotiser afin d'assurer une couverture durant les périodes d'inactivités aux prestataires qui se trouvent vis-à-vis d'elles dans une situation comparable à celles d'un salarié. Un nouveau système de sécurité sociale est à inventer concernant ces travailleurs autonomes de la nouvelle économie car leur statut n'est comparable ni à celui d'un indépendant, ni à celui d'un salarié.

Plusieurs autres mesures devraient être adoptées pour assurer la sécurité et des mécanismes de protection complémentaire du travailleur autonome.

Lesquelles ?

1. Déverrouiller autant que faire se peut l'accès à la profession. Par exemple, supprimer le système de licences des taxis (moyennant indemnisation pour les acteurs actuels). Il existe évidemment des professions dont la possession d'un diplôme universitaire validé officiellement est indispensable : celles de médecin, d'avocat, de vétérinaire, etc. Mais est-ce indispensable pour les coiffeurs et les carreleurs ? Une piste serait de supprimer l'exigence de diplômes pour certaines professions et, en contrepartie, éventuellement élargir le spectre du Consortium de Validation des compétences.
2. Il importe avant tout de responsabiliser et d'autonomiser les acteurs plutôt que de réglementer leurs activités dans les moindres détails.
3. Il importe de promouvoir l'autorégulation à l'intérieur du cadre réglementaire fixé par l'autorité. Cette autorégulation existe déjà sous forme de règles pour les utilisateurs et les prestataires de la plateforme. Il existe aussi des chartes éthiques, des codes de bonnes conduites, etc. Par ailleurs, le concept d'autoévaluation est une caractéristique importante des plateformes : il y a déjà quantité de systèmes de rating, de notations, de commentaires et de feedbacks.
4. Le niveau de réglementation doit être fonction du niveau d'activités. Il faut concevoir des réglementations différentes en fonction du caractère occasionnel ou habituel des activités.
5. Il faut simplifier drastiquement la réglementation selon le critère suivant : supprimer tout ce qui, dans la réglementation, paraît motivé exclusivement par un souci de protection des situations acquises au sein de la profession. Par exemple, la profession de taximen à Londres implique de passer un examen nécessitant de mémoriser plusieurs milliers de rues dans la capitale. A l'heure du GPS, cette exigence est devenue absurde.
6. Définir, secteur par secteur, le cadre réglementaire constitué des règles indérogables. Il existe évidemment un nombre important de règles indispensables à la sécurité, la santé, l'environnement, la protection du consommateur, etc.
7. Favoriser l'assurabilité des plateformes collaboratives. Il n'est pas souhaitable que les pouvoirs publics rendent cette assurance obligatoire pour toutes les plateformes car cela constituerait clairement une barrière à l'entrée pour les entrepreneurs qui veulent lancer une plateforme innovante (au risque d'avantager les acteurs existants). En effet, il faut qu'une plateforme atteigne une certaine taille critique en termes d'utilisateurs et un certain niveau de fonds propres pour se permettre d'assurer les prestataires. C'est le cas d'Uber, d'AirBnb, etc. Cela peut se faire via des contrats classiques ou des accords (par exemple Caramigo s'est associé à Axa qui prend en charge l'assurance en échange d'une publicité gratuite, etc.).